

Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS

Archives des Sonorités

L'ethnologue et l'enregistrement de terrain

ANNIE-HÉLÈNE DUFOUR

Entrées d'index

Mots-clés : témoignage oral, cylindre, archives sonores, magnétophone, ethnologie, enregistrement sonore, enquête

Noms cités : Mauss Marcel, Muséum d'Anthropologie de San Francisco, Copans Jean, Sperber Dan, Geertz Clifford, Clifford James, Marcus George

Texte intégral

- 1 L'enregistrement en ethnologie n'est pas un fait nouveau. Marcel Mauss, dans son manuel d'ethnographie, mentionnait déjà la « méthode phonographique » et l'assortissait de conseils sur les manières de l'appliquer - ne pas seulement enregistrer la voix humaine mais toute la musique, en notant les battements des pieds et des mains, transcrire les textes et, si possible, donner la traduction avec commentaires - conseils débouchant sur un impératif, toujours partageable aujourd'hui : « *Il ne suffit pas d'enregistrer, il faut pouvoir répéter.* » (Mauss, 1947 : 19).
- 2 Plus loin de nous, on se souvient des enregistrements d'Ishi¹, sur cylindre cette fois, qu'effectuèrent Alfred L. Kroeber, T. T. Waterman et Edward Sapir, pendant le temps qu'il passa, entre 1911 et 1916, au muséum d'Anthropologie de San Francisco, cette même technique ayant accompagné, de façon décisive, les progrès des enquêtes musicologiques comparatives dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Toutefois, comme on l'aura noté, il s'agit de domaines très spécifiques - la linguistique et la

musique - qui demeurent, à cet égard, très privilégiés à l'heure actuelle. En ethnologie générale, il faudra attendre encore longtemps pour que l'enregistrement s'étende à l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels qui constituent son objet.

- 3 En effet, bien que les premiers magnétophones soient apparus en 1935 en Allemagne, en 1947 dans les studios d'enregistrement et, sous leur version à cassettes, en 1963 aux Pays-Bas, leur emploi généralisé ne précède pas les années 1970. Problèmes techniques relatifs au poids, à l'encombrement, à la manipulation de ces appareils dans les premières années ? Problèmes financiers liés à leur coût ? Ou, bien comme le souligne Jean Rouch, en 1968, à propos de l'audiovisuel dans son ensemble, « *crainte d'user de ces outils sans en avoir le contrôle et la maîtrise* » ? (1968 : 429). Sans doute tout cela à la fois mais peut-être aussi traditions disciplinaires dont on trouve encore les traces aujourd'hui, à des détails plus subtils, quand on compare l'attitude vis-à-vis de l'enregistrement et, plus précisément, des archives sonores dans les différentes sciences humaines.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

- 4 Si l'usage du magnétophone est très répandu dans notre discipline, il ne semble pas pour autant susciter, à l'inverse de l'enregistrement filmé, de véritable intérêt spéculatif de la part de ses utilisateurs². A cet égard, il n'est pas indifférent de remarquer que les divers manuels destinés aux étudiants ne font pas une place particulière ou particulièrement importante à cette technique, ni aux questions soulevées par son utilisation et, à de rares exceptions près, l'enseignement universitaire non plus. Une rapide exploration des manuels français récents (parus entre 1992 et 2000) montre que cette question n'est abordée que dans trois d'entre eux et de façon très succincte³. Est-ce à dire qu'il s'agit là d'un outil, méprisé ou marginal ? Je ne le pense pas mais a-t-on fait, jusqu'à un passé proche, beaucoup plus de cas de la méthodologie et des conditions d'utilisation de la prise de notes, de la photographie, de la vidéographie, quand il s'agissait d'armer de jeunes ethnologues pour l'exercice de leur futur métier ? Néanmoins ces manuels, comme ceux d'autrefois, sont plus fournis s'agissant de ces dernières techniques d'enquête.
- 5 Cette communication ne fournira pas davantage un *vade mecum* détaillé sur les procédés d'enregistrement en ethnologie mais, comme y invite le thème de ces rencontres, elle proposera plutôt une réflexion sur la façon dont celui-ci s'inscrit dans l'exercice de la discipline. Loin de se limiter à la seule prise de son pendant l'enquête, l'enregistrement en ethnologie traverse toute la chaîne des opérations méthodologiques dans laquelle il s'inclut et qui lui donne son sens.
- 6 En effet, comme le suggère le schéma qui suit (voir en annexe), dans la pratique de l'ethnologue, cette question va se retrouver à toutes les étapes du déroulement d'une recherche, depuis la collecte des données jusqu'à leur archivage.
Mon exposé suivra cet ordre, empiriquement tracé.

L'enregistrement et la pratique de terrain

Un élément parmi d'autres

7 L'enregistrement fait partie de l'ensemble des matériaux collectés et réunis par le chercheur au cours d'une enquête, dans ce travail de constitution de sources personnelles qui fait une part de l'originalité de la démarche ethnologique, et auxquelles, bien sûr, s'ajouteront des sources extérieures déjà constituées. Tout savoir sur tout et par tous les moyens, pour résumer en l'exagérant le principe d'exhaustivité cher à Marcel Mauss, implique, évidemment, d'utiliser aussi bien l'écriture - sous la forme de notes de terrain, de journal -, l'image - sous la forme de films, de photographies, de dessins, de croquis, de relevés cartographiques - que l'observation et l'imprégnation selon le principe des séjours de longue durée, d'intégration dans le milieu étudié. Dans la pratique de cet « *homme orchestre* », suivant la formule de Jean Copans, que se sent être parfois l'ethnologue, la saisie orale au magnétophone ne représente donc qu'une technique parmi d'autres. Aussi ne faut-il pas surévaluer ce procédé.

Recueil organisé et réfléchi

8 Si l'on pense que l'enquête de terrain consiste en un « *recueil empirique organisé et réfléchi des données* » (Copans, 1998 : 18), l'enregistrement ne peut que résulter d'un choix, en amont duquel se pose une série de questions :

9 **Le statut de la parole** dans les sociétés étudiées mérite d'être pensé avant tout enregistrement. L'opposition sociétés de tradition orale/sociétés de tradition écrite ne suffit pas. C'est, nous le savons, une dichotomie abusive puisque même dans les sociétés de tradition écrite, d'énormes pans de la réalité échappent à l'écrit. Songeons, pour celles-ci, à l'important répertoire que peuvent représenter les recettes en tout genre, les histoires ordinaires (blagues, histoires drôles...), les proverbes et dictons, les joutes oratoires, les discours et plaidoiries, les productions verbales des cours de récréation, des parties de cartes, etc.

10 Inversement, quant aux sociétés de tradition orale, il est aujourd'hui acquis qu'elles n'échappent pas aux sources écrites constituées sur elles ni d'ailleurs, depuis plus longtemps qu'on ne le pense généralement, à leur propre écriture.

11 Mais l'important est surtout que chacune dote de valeurs spécifiques l'un et l'autre moyen d'expression et que chacun d'entre eux n'est pas également approprié par tous dans les sociétés en question. Pour ne pas risquer de passer à côté du jeu complexe qui règle les rapports entre l'écrit et l'oral propre à chaque société, c'est donc au coup par coup que doit être repensé, en fonction du contexte et des propriétés de l'enquête, ce statut.

12 **Le type de discours** est également à interroger. La nécessité de l'enregistrement est-elle la même dans tous les cas de figure ? Doit-on, par exemple, traiter de la même façon les discours de type informatif, les développements de type narratif, les paroles rituelles, les récits biographiques, la musique, le chant, les propos centrés sur la langue ? Certainement pas. Ici encore, loin de considérer comme allant de soi l'utilisation d'un procédé devenu banal, un temps de réflexion s'impose avant de se précipiter sur la touche de démarrage de son appareil.

13 Dans bien des cas, la simple écoute, l'observation, la prise de notes (différée au besoin), conviennent mieux qu'un enregistrement intempestif. Et là où la nécessité d'utiliser un magnétophone semble s'imposer, est-elle suffisante ? Par exemple, s'agissant d'actions techniques, de techniques du corps, la prise d'image n'est-elle pas aussi pertinente que la prise de son ? Le geste et la parole, moyens privilégiés de la communication, sont-ils, dans ce cas, séparables ? Et doit-on, d'ailleurs, se limiter à ces genres où cela paraît le plus évident ? Une activité de type cognitif a priori dispensée

d'enregistrement comme le jeu d'échec, montre bien, telle qu'étudiée par T. Wendling, tout l'intérêt de l'enregistrement de la totalité du processus d'échanges⁴.

14 **Déontologie.** A supposer résolues ces questions, il en reste d'autres d'ordre déontologique. Peut-on, doit-on tout enregistrer ? L'ethnologue est souvent, pour ne pas dire toujours, un intrus dans les sociétés ou les groupes qu'il étudie. Au-delà de la simple pudeur et du respect d'autrui qui nous ont tous, à un moment ou à un autre, conduits à ne pas brancher ou à couper notre magnétophone, il est des terrains difficiles ou des sujets délicats qui n'en permettent pas l'utilisation.

15 Tel de mes collègues exerçant depuis vingt ans dans le monde arabe sur des sujets sensibles ne l'a jamais fait. L'enquête en est-elle invalidée pour autant ? Certes non et nombre de travaux majeurs en ethnologie se sont passés de ce médium. La qualité des résultats obtenus par l'ethnologue en est-elle altérée ? Il est difficile de le savoir en l'absence de comparaison avec ce qu'auraient pu être ces résultats si un enregistrement avait été fait, mais même si l'on peut penser que oui, il n'est pas permis d'hésiter sur l'attitude à avoir en pareils cas.

L'entretien

16 Il ne s'agit pas ici de revenir sur les techniques d'entretien proprement dites et sur leur caractère semi, non directif ou encore « *compréhensif* » (J.-C. Kaufman - 1996), - bien qu'il faille noter qu'en ethnologie, contrairement à certaines disciplines, ces techniques sont assez rarement enseignées dans les universités - mais d'évoquer brièvement l'intérêt de l'enregistrement dans cette phase importante du travail ethnologique. Si l'on veut bien admettre que l'essentiel des qualités de l'ethnologue, dans cette situation particulière, réside dans sa capacité d'écoute et de réflexion, pendant que l'informateur parle, ainsi que dans celle de relancer au bon moment la conversation ou de poser quand il le faut la question appropriée, ce qui en est une conséquence, on aperçoit tout l'intérêt de l'enregistrement qui libère la main et le regard que l'écriture captive (du moins en partie). Le premier intérêt de l'utilisation du magnétophone est donc la **disponibilité** d'esprit et d'attitude qu'elle permet à l'enquêteur.

17 Le deuxième intérêt, une fois la présence physique de l'appareil admise et oubliée, est de permettre un échange qui s'approche des **conditions naturelles** de la conversation, ce qui n'est pas sans effet sur la qualité des informations recueillies ainsi d'ailleurs que sur la qualité de la relation qui s'établit avec l'informateur⁵. Il ne s'agit pas toutefois d'une conversation banale, l'entretien réclamant un effort de tous les instants de la part de l'enquêteur, ce qu'il sait à son épuisement au soir d'une journée d'enquête et ce qui se voit également dans le changement de ton et d'attitude des participants, une fois pressé le bouton de l'appareil pour arrêter l'enregistrement. Le troisième intérêt concerne le **rythme du discours**. Le discours a un rythme avec ses pauses, ses silences, ses accélérations, ses moments d'émotion..., toutes choses indispensables au travail de la mémoire qui s'accomplit lors du déroulement d'un entretien et de façon plus générale, à l'élaboration de la pensée. La prise de notes - au contraire de l'enregistrement - peut fausser ce rythme, l'interlocuteur, ayant tendance à calquer son propre débit verbal sur celle-ci. Par ailleurs, effet secondaire de l'enregistrement, l'écoute rejaillit sur les techniques de l'entretien en permettant à l'ethnologue de se corriger et ainsi d'affiner ses méthodes.

L'enregistrement et l'analyse des données

- 18 A ce niveau se pose la question de la transcription du discours oral préalablement enregistré. Doit-on recourir à une transcription intégrale ? Une transcription partielle ? Ne pas faire de transcription du tout ? Là aussi, les méthodes des ethnologues diffèrent et, à défaut d'enquêtes poussées sur ce thème auprès d'eux, susceptibles de dégager des tendances plus générales, on voudra bien me pardonner d'exposer ici la mienne. Pour ma part, donc, je ne fais pas de transcription intégrale, laquelle me paraît être un énorme investissement en temps qui n'est pas à la mesure du résultat qu'elle procure, beaucoup de choses ne nécessitant pas, selon moi, d'être retranscrites. Je pratique donc une transcription partielle après avoir établi une fiche de dépouillement extrêmement détaillée, et même commentée, de mes enregistrements. Ces fiches me permettent de faire un premier classement thématique des données recueillies et, donc, déjà un premier inventaire des manques ou, au contraire, des sujets surabondants. Cette indication pourrait, en toute rigueur, être versée au chapitre de l'analyse des données dont elle forme la toute première phase.
- 19 C'est une des raisons pour lesquelles je ne souscris pas à la pratique qui consiste à faire établir ses transcriptions par une autre personne, ce travail d'écoute et de classement, faisant, à mon sens, partie intégrante de la recherche et, donc, du travail de réflexion très personnel de l'ethnologue.
- 20 A partir de là, je procède à des transcriptions intégrales de certaines séquences des enregistrements qui sont, naturellement, choisies en fonction de la thématique de l'enquête. Ce qui signifie qu'à quelques mois ou années de distance, ce seront, éventuellement, d'autres séquences qui seront à leur tour intégralement retranscrites en fonction de leur intérêt pour une autre recherche. Mais surtout, j'écoute, écoute à nouveau et écoute encore mes enregistrements, en prenant des notes qui serviront, selon le cas, à l'analyse ou à la relance d'une autre phase de l'enquête. En effet, la transcription écrite d'un entretien est beaucoup plus pauvre que le texte oral lui-même. Il y manque le ton, la respiration, les silences, l'enrouement de la voix à un moment d'émotion, autant d'éléments susceptibles de transformer le sens du texte, de susciter des interrogations ou d'en affiner l'analyse.
- 21 Par ailleurs, l'audition d'un enregistrement a un très fort pouvoir évocateur : en réactivant la mémoire de l'instant il remet notamment en image le visage, les attitudes de notre interlocuteur, l'environnement et même notre état d'esprit du moment, toutes choses précieuses pour l'interprétation des données, et que la transcription écrite seule ne restitue pas, ou mal.
- 22 Enfin, quelle que soit notre capacité d'écoute, notre oreille est sélective. La ré-audition des bandes sonores restitue les informations qui, sur l'instant, nous avaient échappé. En cela, l'enregistrement sert de relais à l'écrit comme fixateur de la mémoire.

L'enregistrement et la communication des résultats

- 23 On ne peut nier la grosse dominance de l'écrit encore aujourd'hui dans cette phase du travail ethnologique. La question de l'écriture en ethnologie a largement été traitée, discutée, critiquée et « *déconstruite* » ces vingt dernières années. On peut penser à l'influence, chez nous, des travaux de Dan Sperber, à l'anthropologie interprétative de Clifford Geertz, aux critiques post-modernistes de James Clifford et de George Marcus. En même temps, la question du texte en ethnologie, de l'écriture, de la description

ethnographique, a été stimulée par cette réflexion critique, quels qu'en aient été, parfois, les excès. Il n'est cependant pas question de développer cette problématique ici, qui ne concerne pas le seul enregistrement mais, au contraire, toutes les sources de l'ethnologue depuis l'observation (et, avec elle, la question de la transformation du regard en langage), jusqu'aux sources archivistiques, en passant, certes, par le texte oral.

24 Ce qui nous intéresse est davantage de savoir comment et à quelles conditions le texte oral, enregistré, entre dans la communication des connaissances ethnologiques. C'est un truisme que de dire que cela dépend des sujets et des modes de communication.

25 S'agit-il de rendre compte de formes de pensée non verbales, de phénomènes sociaux ? Les enregistrements seront travaillés, interprétés à la lumière des nombreuses autres sources qui leur donnent un sens. Tout au plus, dans ces cas-là, la transcription intégrale du texte original sera-t-elle utilisée comme l'est une citation d'auteur à l'appui d'une démonstration. S'agit-il de rendre compte de littérature orale ? Les enregistrements seront alors retranscrits de façon exhaustive, formeront des corpus qui pourront, accompagnés de leur support magnétique, être, en eux-mêmes, la finalité de la recherche.

26 Cependant l'on peut aussi utiliser les documents enregistrés en leur conservant leur caractère oral. C'est beaucoup plus rare car on n'a peu encore, dans notre discipline, encouragé l'intérêt de la communication polymorphe des résultats mais cela existe. Ainsi, parmi les techniques muséographiques où l'on sollicite de plus en plus l'ouïe en même temps que la vue. Je pense, par exemple, à la bergerie du Musée camarguais où la voix du berger, ancien utilisateur des lieux, commente ce qui est donné à voir au visiteur, tandis que des spots lumineux sélectionnent les portions d'espaces évoquées par le discours⁶. Ainsi encore, dans les films où des extraits d'entretien peuvent être utilisés en voix *off* pour accompagner des images. Il reste l'édition pure et simple des enregistrements mais ceci a, jusqu'à présent, surtout concerné la musique ou certaines productions orales spécifiques comme les cris de bergers, le langage sifflé, etc., intraduisibles autrement. Ici, comme précédemment, se posent des problèmes d'ordre déontologique, à savoir celui des conditions d'utilisation des documents qu'il nous a été donné d'enregistrer et qui nous sont, en un certain sens, individuellement confiés ainsi que celui des droits d'auteur, autant de problèmes dont on commence à débattre dans notre discipline et qui ne sont pas résolus.

Classement et archivage des documents

27 Dernière phase de la chaîne opératoire de l'ethnologue. Là encore, les pratiques diffèrent selon les individus et je ne connais pas de manuels d'ethnologie qui donnent des directives universelles en la matière, quand ils en donnent.

28 Pour ce que j'en sais, chacun organise ses archives en fonction de critères personnels qui lui permettront d'accéder (plus ou moins !) facilement à ses propres sources quand il en aura besoin. Pour ma part, j'ai classé mes enregistrements par ordre chronologique à l'intérieur d'une même enquête, chaque bobine ou cassette portant un numéro d'ordre.

29 Chaque cassette possède sa fiche de dépouillement qui, donc, porte le numéro de la cassette qui la concerne. Par ailleurs, des fichiers par thèmes sont classés par ordre alphabétique selon le principe du répertoire. Les fiches renvoient au numéro de la cassette, puis au numéro du passage intéressant dans cette cassette. Mais elles comportent aussi la référence de documents autres qu'enregistrés (notes, coupures de

journaux, photos, etc.).

- 30 Peu d'entre nous, à ma connaissance, déposent leur fonds, au fur et à mesure de l'achèvement d'enquêtes, dans des centres spécialisés. De même, peu ou pas de laboratoires de recherche disposent d'une phonothèque particulière et d'un personnel affecté à ce travail de classement et d'archivage, sauf dans le cas - rare - de laboratoires travaillant au sein de musées ou de conservatoires ethnologiques ou bien dans celui - non moins rare - d'ethnologues travaillant en relation directe avec un conservatoire. C'est dire que dans la plupart des situations, ces documents se présentent, avant tout, comme des collections d'œuvres personnelles dont la destinée est incertaine et qui, du vivant, au moins, de leurs auteurs, ne sont pas consultables.
- 31 Ce bref tour d'horizon ne prétend nullement avoir épuisé la question de l'enregistrement oral en ethnologie mais souhaite avoir posé un certain nombre de jalons à partir desquels une discussion interdisciplinaire, dans le cadre de rencontres comme celle-ci, devrait être possible.

Bibliographie

- Beaud S. et Weber F., 1997, *Guide d'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte.
- Clifford J., 1983, « De l'autorité en ethnographie », *Ethnographie*, 2, p. 87-118, 1996. *Malaise dans la culture. L'ethnographie, la littérature et l'art au XXe siècle*, Paris, (Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts).
- Clifford J. et Marcus G., (Eds), 1986, *Writing Culture: the Poetics and the Politics of Ethnography*, Berkeley, University of California Press.
- Copans J., 1996 *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Paris, Nathan Université.
- 1998, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan Université. Deliége R., 1992, *Anthropologie sociale et culturelle*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Farnel B. et Graham L., 1998, « Discourse-centered Methods » in Russel Bernard H., (éd.), *Handbook of Methods in Cultural Anthropology*, Londres, AltaMira Press, a Division of Sage Publications, p. 411-457.
- Bouquiaux L. et J. M. C. Thomas, 1976, *Enquête et description des langues à tradition orale*, Paris, SELAF.
- Finnegan R., 1992, *Oral traditions and the Verbal Arts. A Guide to Research Practices*, Londres et New York, Routledge.
- Geertz C., 1988, *Works and Lives: The anthropologist as an Author*, Cambridge, Polity Press.
- Géraud M. O., et alii, 2000, *Les notions clés de l'ethnologie. Analyses et textes*, Paris, Armand Colin.
- Kaufman J. C., 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan Université.
- Laburthe-Tholra P. et Warnier J. P., 1994, - *Ethnologie. Anthropologie*, Paris, PUF.
- Laplantine F., 1995, *L'anthropologie*, Paris, PBP, Ed. Payot et Rivages.
- La description ethnographique*, Paris, Nathan Université. « Le texte ethnographique », *Etudes rurales*, n° 97-98, janvier-juin 1985, p. 9-114.
- Lombard J., 1994, *Introduction à l'ethnologie*, Paris, Armand Colin.
- Mauss M., 1992, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot, (1ère édition, 1947).
- Rivière C., 1995, *Introduction à l'anthropologie*, Paris, Hachette.
- Rouch J., 1968, « Le film ethnographique », in J. Poirier, (Ed.), *Ethnologie Générale*, Encyclopédie de la Pleïade, Paris, NRF Gallimard, p. 429-471.
- Sperber D., 1982, *Le savoir des anthropologues*, Paris, Hermann.
- Spradley James P., 1979, *The Ethnographic Interview*, Holt, Rinehart & Winston.
- Wendling T., 1997, « Mutisme et joutes oratoires chez les joueurs d'échec de compétition » in Belmont N. et Gossiaux J.F., (éd.), *De la voix au texte. L'ethnologie contemporaine entre l'oral et l'écrit*, Paris, éd du CTHS, p. 21-33.
- Wolcott Harry F., 1995, *The Art of Fieldwork*, AltaMira Press, Londres, A Division of Sage Publication.

Document annexe

- Schéma de déroulement d'une recherche (application/pdf – 962k)

Notes

- 1 Indien Yahi de la Californie du Nord, recueilli par Kroeber et Waterman au muséum d'Anthropologie de l'Université de San Francisco, après que sa famille ait disparu.
- 2 Excepté, comme par le passé, en ethnolinguistique et en ethnomusicologie, ses domaines traditionnels.
- 3 Il s'agit de : S. Beaud et F. Weber, 1997, 4, 5, pages, p. 208-212, P. Laburthe-Thoira et J.P. Wagnier, 1994, 20 lignes, p. 376, M.O. Géraud, 2000, 5 lignes, p. 41. Il semble que les manuels d'anthropologie anglo-saxonne f, H.F. Wolcott, assent davantage de place à cet aspect de l'enquête. Pour ceux que j'ai pu consulter : J.P. Spradley, 1979, p. 73-76, H.F. Wolcott, 1995, p. 112-117 et p. 150, B. Farnel et L.R. Graham, 1998, p. 411-443. Dans les deux cas (français, anglais), je m'en suis tenue aux manuels généraux. Il existe, bien sûr, des manuels spécialisés – en enquêtes linguistiques, par exemple – qui font une plus large part à l'enregistrement sonore tels que celui de L. Bouquiaux et J.M.C. Thomas, 1976, dans le domaine français ou de R. Finnegan, 1992, dans le domaine anglo-saxon, mais auxquels les étudiants – et peut être les ethnologues – n'ont pas couramment accès s'ils ne se spécialisent pas. Les instructions qu'ils contiennent, en la matière, sont néanmoins valables *mutatis mutandis* pour toute autre enquête ethnologique.
- 4 T. Wendling, in N. Belmont et J.F. Gossiaux, 1997, p. 21-33.
- 5 Ceci ne vaut que pour des enquêtes de courte durée, les séjours prolongés et répétés sur le terrain et la familiarité avec les informateurs qui s'ensuit conduisant aux mêmes résultats.
- 6 Il s'agit d'extraits d'entretiens effectués par J.C. Duclos pendant les enquêtes préparatoires à l'élaboration du musée.

Pour citer cet article

Référence papier

Annie-Hélène Dufour « L'ethnologue et l'enregistrement de terrain », *Sonorités* n° 4, 2002, p. 13-24

Référence électronique

Annie-Hélène Dufour, « L'ethnologue et l'enregistrement de terrain », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS* [En ligne], Archives des Sonorités, mis en ligne le 01 juillet 2002, consulté le 16 juin 2016. URL : <http://afas.revues.org/2407>

Auteur

Annie-Hélène Dufour

Institut d'ethnologie méditerranéenne comparative (IDEMEC)
CNRS - Université d'Aix-Marseille I
dufour@msh.univ-aix.fr